

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre août, à 19 h 30 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absent excusé : Jean-Louis COURBACIER

Le compte-rendu du 15 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

I - ACCOMPAGNEMENTS SYDEC

Le SYDEC (Syndicat D'Équipement des Communes des Landes) créé en 1937 devient rapidement un acteur public incontournable des Landes.

La création du SYDEC trouve son origine dans la loi de 1906 concernant le transport et la distribution d'énergie. Chaque commune a alors l'obligation de garantir l'approvisionnement en électricité de la population.

Au fil des années, les élus landais se sont mobilisés pour faire face à des enjeux essentiels, tant pour la vie quotidienne de ses habitants que pour le développement économique du territoire.

M. François Lescloupé, agent de la structure, présente au conseil municipal divers accompagnements du SYDEC au bénéfice des collectivités locales dans le cadre du « Service Conseil Energies », notamment les dispositifs « décret tertiaire » et « Économe de flux » qui ont pour objectif de réaliser des économies d'énergie.

Après cette présentation très intéressante, M. le Maire propose de choisir l'option 3, à savoir la convention économe de flux.

Cette prestation engage notre commune sur 5 ans. Un économe de flux du SYDEC nous accompagne dans nos projets de rénovation : réalisation des audits énergétiques (notamment pour les écoles et le site Mairie), assistance à maîtrise d'ouvrage pendant toute la durée des travaux.

En complément, cette formule comprend : le suivi des consommations de l'ensemble de nos bâtiments publics ; des audits supplémentaires sur d'autres bâtiments sans surcoût pendant 5 ans, des rapports annuels de suivi des consommations énergétiques ; du conseil personnalisé pour réduire nos consommations ; ainsi que divers services additionnels.

Coût : 7 700 € HT, lissé sur 5 ans (1 700 € les trois premières années, puis 1 300 € les deux dernières).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. C.C.C.T. :

a) Santé.

Vu avec les médecins et le responsable de la voirie de la CCCT, 3 emplacements seront matérialisés (1 PMR et 2 Médecins) à l'entrée du futur jardin, perpendiculairement à la future pharmacie.

b) Lecture publique.

L'action « hors les murs » prévue le 9 juillet a été annulée à cause de la canicule.

c) Voirie.

Afin d'élaborer le programme de renouvellement des chaussées pour 2027, il est demandé à chaque commune de

faire remonter les besoins avant le 25 septembre 2026. Les adjoints Jean-Michel Baillet et Dominique Arragon y veilleront.

2. SIVU DES ECOLES DU TURSAN

a) Personnel

- Révision du RIFSEEP : comme pour les agents de la commune celle-ci aura lieu durant le dernier trimestre 2026 pour une mise en application des nouveaux montants au 1^{er}/01/2027.
- La secrétaire a fait une demande de mise en disponibilité pour 5 ans, à partir du 22/10/2026. A suivre.

b) Travaux envisagés

- Petits travaux :
Réalisés dans l'ensemble avec, notamment, le lave-vaisselle remplacé à l'Ecole de la Tour.
- Gros travaux :
Deux audits énergétiques (1 par école) seront réalisés par les services du SYDEC fin septembre. Dans le cadre de la convention économe de flux (ci-avant). Cela permettra d'affiner les travaux à prévoir et de demander une subvention supplémentaire dans le cadre du « Fonds Vert ».
Une réunion sera à programmer avec l'architecte courant octobre.

3. CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

La commission s'est réunie le 11 août.

Après avoir examiné les documents envoyés par les services fiscaux (propriétés bâties et non bâties), la commission les a amendés, pour avis, et le P.V. a été envoyé aux services, accompagné de deux questionnements par rapport à des propriétés bâties non répertoriées dans le cadastre.

M. le Maire en a profité pour demander aux services fiscaux la liste « Lancelot » actuelle, liste exhaustive des propriétés bâties sur la commune de Geaune. La dernière que nous avons date de 2009. Cela permettra certainement des « mises à jour ».

III - POINT PISCINE

1. Point fonctionnement

Cette saison est marquée principalement par des soucis techniques.

Juin :

- Problèmes de sondes et de contacteurs électriques pour la gestion du niveau du bassin tampon du petit bassin qui a entraîné l'indisponibilité de ce dernier pendant plus de deux semaines.

Juillet :

- Panne d'une des deux pompes du grand bassin peu après l'ouverture de la piscine au public. Malgré cela, le maintien de l'ouverture au public a pu être maintenu en fonctionnant en mode dégradé jusqu'au retour de réparation de la pompe (2 ou 3 semaines, je n'ai plus les dates).

Fuites :

- Les fuites d'eau se sont intensifiées depuis l'année dernière. De 30 m3/jour en moyenne avec quelques pointes à 50 m3/jour , elles sont passées cette année à 60 m3/jour en moyenne avec une période à 70 m3/jour durant la période du fonctionnement avec une seule pompe pour le grand bassin.

Bactéries :

- Une bactérie a été détectée dans le grand bassin par L'ARS. Cela a entraîné la fermeture de la piscine le vendredi 14 août le temps de prendre les mesures adaptées à son traitement.

Intervention d'urgence :

_ Rupture franche d'une bague de maintien d'une vanne d'alimentation du petit bassin entraînant une fuite importante dans la salle des pompes. Le remplacement de la vanne a été effectué avec les moyens disponibles sur place par Jean-Louis assisté de Benoît. Il s'agit d'une réparation provisoire le temps de terminer la saison car une fuite minime résiduelle perdure.

Il est prévu d'intervenir après la fermeture sur ce point en se fournissant de vannes de meilleure qualité auprès de Fransbonhomme.

Bilan provisoire de la fréquentation de cette saison, effectué le 22 août :

- o Scolaires : 1444
- o Centres de loisirs : 261
- o Public (entrées gratuites comprises) : 2316
- Pour un total de 4021

Un grand merci à tous les élus qui ont participé au suivi et à l'entretien de la piscine tout au long de cette saison à rebondissements.

2. Travaux

Ils auront lieu à partir du 14 septembre.

Les subventions demandées devraient être accordées et sur 28 614€ HT de travaux, la part communale devrait être de 8 584.00€.

IV - ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) .

M. le Maire propose d'actualiser le document existant datant de 2014(Référents, personnes vulnérables, protocoles à mettre en place, ...) et d'y joindre une annexe « charte éco-citoyenne ». Volontaires pour le groupe de travail : M. le Maire, les adjoints, le conseiller délégué, Cyril Lafenêtre, Florence Pélizzari, Nathalie Bats et Mathieu Carrère.

V - TRANSFERT DE PROPRIETE

En juillet 2022, lors de l'acquisition de l'ancienne perception - propriété de la Communauté de Communes Chalosse Tursan - Le notaire, en présence de Madame Pascale Requenna (signataire de l'acte de vente en sa qualité de Présidente de la CCCT), a spécifié qu'il n'y avait pas de bornage de la propriété et que la communauté de communes ne prendrait pas à sa charge ce bornage. Devant le fait accompli les acheteurs ont accepté cette condition afin de conclure l'achat.

En février 2026, ils ont constaté que, suite aux fortes pluies du mois de janvier, le mur de soutènement de la rampe d'accès PMR côté route de la Chalosse était fissuré et endommagé. Ils ont fait appel à une société de maçonnerie qui a constaté le sérieux de ces dégâts et ont demandé le plan de propriété précis avec bornage avant d'envisager les travaux de manière à ne pas risquer de mordre sur les propriétés mitoyennes, à savoir le trottoir de la rue du Souvenir français.

Les acheteurs ont donc fait appel, à leurs frais, à un géomètre pour délimiter clairement leur propriété.

Le 11 mars, le géomètre les a convoqués sur les lieux ainsi que les représentants du département, de la communauté de communes et de la municipalité.

Lors de cette réunion, ils ont appris que le département s'était octroyé (sans autorisation écrite) une petite pointe de la parcelle à l'angle de la route de la Chalosse et du Souvenir français, mais aussi que la partie de la rampe PMR située rue du Souvenir français n'était pas sur leur propriété et appartenait à la commune, car construite sur le trottoir de la rue.

Fort de ces constats, il a été proposé que les acheteurs de la perception procèdent à l'échange avec la commune de la parcelle contenant la rampe d'accessibilité et celle avec l'emprise du domaine public, à savoir l'angle du trottoir de la route de la Chalosse et la rue du Souvenir Français.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet échange.

VI - POINT TRAVAUX

1. Bâtiment des services techniques et local chasse.

Comme prévu, le bâtiment est terminé, il y a quelques défauts de finition dont nous allons discuter le 15 septembre avec les artisans concernés. Le raccordement électrique sera effectué par le Sydec le 24 septembre et à partir de cette date nous pourrons demander à notre fournisseur l'alimentation en électricité.

2. Chemin de la Vigne

Une fois le DCE (Document de Consultation des Entreprises) finalisé, l'appel d'offres a été lancé le 11 août pour une date limite de retour au 28 septembre.

M. le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel qui fait apparaître un total de subventions de 80% (maximum autorisé par la loi). Bien entendu, ce plan sera réactualisé en fonction des réponses des entreprises à l'appel d'offres.

3. Toitures de l'église et du gîte

Suite au passage de l'expert, l'assurance a notifié qu'elle prenait à sa charge 13 248€ (8 200.80€ d'acompte puis 5 057.20€ sur factures). Les travaux peuvent donc débuter.

4. Piscine

Voir précédemment.

5. Parking derrière l'ancien hôtel.

Les travaux sont prévus à partir du 15 septembre. Dès que l'entreprise fixera le jour, il faudra le signaler (barrière avec affiche, affichettes pour les voitures garées). Bien entendu, avant, il faudra avoir fait démolir la grange

6. Skate-park

L'entreprise retenue interviendra cet automne. M. le Maire la contactera et lui enverra des photos de nouvelles dégradations.

7. Aire de jeux et poubelles

Au jardin d'enfants le devis a été établi et dès réception de la pièce, Michel procédera à son remplacement. Les nouvelles poubelles ont été validées mais nous attendons le devis pour savoir si nous les prenons en plastique ou en acier.

La clôture de l'appartement que nous avons vendu route de Samadet sera posée par Benoît et Cédric, les piquets et le grillage ayant été commandés.

8. Tapis de danse

Les associations utilisatrices contactées sont favorables à la pose d'un tapis de danse. A suivre. Avant, il faudra impérativement changer les menuiseries côté balcon. Devis à venir.

9. Arènes

Le petit avant-toit à l'entrée principale est à déposer.

VII - TOUR DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

1. **Commission communication**

La commission Communication a travaillé sur le **guide de communication de la commune de Geaune**. Faisant suite à la demande d'un commerçant geaunois, il s'est avéré nécessaire d'établir un document recensant les éléments principaux et directeurs de la communication de la commune. A savoir :

- La ligne éditoriale et principes éditoriaux
- Les différents supports de communication disponibles
- Les publics et cibles visés
- Les principes d'équités

1) La commission Communication a réalisé le chemin de fer du Prochain **Petit Geaunois** - Date de distribution pour le week-end du **3 et 4 octobre**.

2) L'amorce d'un **changement de maquette et d'arborescence du site Internet** de la commune est lancée.

3) Réflexion sur la restructuration des panneaux signalétiques de type **Totem du centre de la bastide**. Un plan et concept artistique a été proposé. Il a été proposé

par Murielle d'intégrer à ce travail la commission Action-Economique. La présentation de ce plan d'action fera l'objet d'une prochaine réunion alliant Commission communication et commission Action Economique.

2. Commission économie - tourisme : le camping

Camping : Sofiane El Kaisouni propose à la commission Action Economique une restitution de son devis chiffré pour **Camping-Car Park** semaine 41 (entre le 5 et le 9 octobre)

La date exacte dépendant de la disponibilité de Gilles Couture, elle sera très rapidement confirmée. (non connue à l'heure de rédaction de ce CR)

3. Groupe de travail « Vidéo »

Insonorisation de la salle des fêtes

Après études des devis, il est décidé de faire appel à Mr Thibault MERCIER de la société PYT audio afin de réaliser une étude technique précise des besoins en matériel et du coût de ces travaux d'insonorisation. Sont retenues les hypothèses N°1 et N°3 » du devis sous réserve d'une étude plus précise des aménagements de la salle des fêtes.

Il nous appartient donc d'envisager le financement du déplacement d'un acousticien et d'un technicien, Gilles Fadel doit reprendre contact avec cette société pour programmer un rendez-vous.

Il est à noter que toutes les autres sociétés contactées n'ont pas répondu à notre demande ou alors n'ont pas donné suite à nos attentes.

Cinéma Itinérant - ciné-club

Si nous décidons, à l'avenir, de programmer des projections cinématographiques en plein air dans les arènes, nous ferons appel à un prestataire de service spécialisé tel que celui de la Communauté de Communes Bastides et vallons du Gers.

En effet le coût d'une prestation tout compris étant de 500 euros, cela reste acceptable d'autant que nous pouvons envisager une recette avec un prix d'entrée d'une séance entre 2 et 5 euros. Tarif à définir ultérieurement.

Equipement vidéo projecteur, écran et sonorisation, etc.... de la salle des fêtes

Après étude, le devis de la société La Scène est retenu.

Toutefois, Gilles F a repris contact avec la société ADEVA afin d'obtenir un devis comparatif

Nous avons évoqué la possibilité d'installer un gradin rétractable à la place des banquettes. Après étude, il apparaît que cette option n'est techniquement pas envisageable.

Le remplacement des chaises est envisagé afin d'améliorer le confort des usagers. Des études doivent être menées dans ce sens.

Il est proposé d'étudier la possibilité de faire installer un système de climatisation. Il convient donc de faire appel

à des sociétés spécialisées pour réaliser une étude technique et financière.

4. Groupe de travail « Escalade »

Cette réunion s'est déroulée en deux temps.

1er temps : visite du château d'eau par le groupe de travail. Cette visite a permis aux élus présents de mesurer les possibilités de l'espace et du bâti.

Mathieu Carrère, élu, a présenté les différents aspects techniques de cet édifice.

Cette visite a permis de soulever certaines craintes, tout en provoquant d'autres interrogations et possibilités d'utilisation du site.

2ème temps : Dans la salle du conseil, les élus ont pu poser de multiples questions, notamment, l'accès aux espaces intérieurs et extérieurs seront libres d'accès pour tout public.

Les différents publics qui pourront avoir accès :

- Les écoles (Primaire et Maternelle) après que la DDJS et l'Éducation Nationale ont validé le site
- Le collège : 1 classe de 30 élèves pourra l'utiliser. (14 voies sur l'extérieur du château d'eau. 1 grimpeur, 1 assureur, 1 contre assureur. $3 \times 14 = 42$ élèves au maximum.
- Le monde du handicap : un travail d'explication et de formation sera développé par le club et le club « Grand Frère » le CAF d'Orthez auprès des IME et autres structures.
- Les jeunes des coteaux du Tursan : l'ambition du CAF du Tursan est de former chaque année des jeunes (entre 17 et 30 ans) qui sauront encadrer cette activité au château d'eau. Ils seront formés par le CAF d'Orthez et le CAF du Tursan au diplôme d'initiateur SAE (Structure Artificielle d'Escalade).
- *Les futurs grands grimpeurs du Tursan* (entre 11 ans et 15 ans, filles et garçons) : petit groupe qui s'étoffera chaque année. Ils auront la possibilité de découvrir dès la rentrée 2026 (si les finances le permettent) la grimpe, et son univers au mur d'Orthez, suivant les créneaux disponibles ainsi que la randonnée en moyenne montagne.
- Tous les clubs pratiquant la spéléologie
- Tous les professionnels désirant s'entraîner aux manœuvres sur cordes : pompiers, cordistes ...
- Autre sujet important les nuisances pour le proche voisinage.

Afin de rassurer le voisinage, le club a proposé une rencontre le samedi 4 juillet, lors des fêtes de Geaune, à partir de 15H30, à la bodega du CAF du Tursan, autour d'un verre de l'amitié, pour discuter, dialoguer, expliquer le projet Château d'eau et répondre aux craintes concernant le problème du stationnement des grimpeurs.

Le CAF du Tursan s'engage à faire respecter une règle simple

concernant les véhicules des grimpeurs. **Ceux-ci doivent être obligatoirement garés sur les différentes places du village.** Cette règle est sine qua non au bon savoir vivre entre le village de Geaune et le monde de la Grimpe.

VIII - DON ASSOCIATION DES MAIRES LANDAIS (AML)

L'association des Maires des Landes sollicite les communes landaises pour venir en aide à celles qui ont été sinistrées suite à l'incendie de Biscarrosse. Après débat, le conseil municipal décide d'allouer 1 000 € à ce fonds de soutien.

IX - DIVERS

1. Forum des Associations

Il aura lieu samedi prochain, soit le 5 septembre 2026 de 9h30 à 12h30.

2. Œuvres d'Art

En 2014, l'EHPAD de Geaune avait confié au Musée de Mont de Marsan un ensemble de panneaux peints illustrant un cycle à la gloire de Vénus. M. le Maire informe le conseil qu'il a adressé un courrier au Conservateur du Musée de Mont-de-Marsan pour récupérer ces œuvres d'art afin de les exposer au sein de la résidence autonomie. A suivre.

3. Eductour

M. le Maire fait appel à deux volontaires du conseil municipal pour participer à l'éductour « Petites Cités de Caractère » les 30 septembre et 1^{er} octobre prochain dans le Gers et la Haute Garonne. Frédéric Serres est partant. Qui pour l'accompagner ? Réponse avant le 3 septembre.

4. Pompiers

Au 1^{er} semestre 2026, 30 interventions sur Geaune contre 49 au 1^{er} semestre 2025.

5. Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il compte se présenter au conseil d'administration de cette association. A suivre.

6. Gendarmerie

Les travaux à la brigade d'Aire-sur-l'Adour étant terminés, les horaires d'ouverture de la gendarmerie de Geaune, sont, depuis début août : lundi de 14h à 18h et jeudi de 8h à 12h.

7. La Poste

La poste de Geaune à partir du 14 septembre, sera ouverte le lundi matin au lieu du samedi matin.

8. Festival « A l'asso »

Le Nain Geaune organise depuis 2022 un festival autour des jeux qui a énormément du succès.

Cette année il aura lieu les 25, 26 et 27 septembre. Comme tous les ans, la commune mettra à sa disposition les matériels et salles demandés.

9. Congrès « Innoville »

Frédéric Serres présente ce congrès auquel il a participé en 2025 avec Pierre Flous et souligne son réel intérêt. Il aura lieu le 30 septembre à la Halle d'Iraty à Biarritz. M. le Maire enverra les documents de présentation à Mathieu Carrère qui semble intéressé.

10. Assemblée Générale des Landais Amis du Haut-Rhin
Elle aura lieu le dimanche 6 septembre à Escource/Labouheyre. M. le Maire sera présent.
11. SIETOM de Chalosse
Le syndicat sollicite les communes pour la distribution de leur magazine TRiBune. Le conseil municipal est d'accord pour effectuer la distribution.
12. Secours catholique
Mercredi 19 août, M. le Maire a rencontré la responsable de secteur et une bénévole de l'antenne de Geaune, Mme Aline Lalanne. Après avoir fait le point sur le fonctionnement (fréquentation, missions, ...) de cette antenne et les nombreuses améliorations à y apporter, tout le monde était d'accord pour souligner l'importance d'une meilleure communication : Petit Geaunois, ...
De plus, le bâtiment étant davantage visible après les travaux de la résidence autonomie, la responsable souhaite apposer une enseigne au-dessus de la porte d'entrée. Une proposition sera faite et le conseil municipal décidera.
M. le Maire a évoqué également la « modique participation » pour frais (1 100€/an) et a laissé entendre qu'un compteur électrique dédié au secours catholique pourrait être installé à court terme.
13. SDIS
M. le Maire informe le conseil municipal que, n'ayant pas eu de réponse aux deux courriers déjà envoyés au Président du conseil d'administration du SDIS des Landes au sujet de la contribution communale annuelle au SDIS, il avait envoyé un troisième courrier. A suivre.
14. Méthanisation agricole à Castelnau Tursan
Les porteurs dudit projet ainsi que l'association « Bien vivre à Castelnau Tursan », opposée à cette réalisation, ont demandé à rencontrer le conseil municipal de Geaune. M. le Maire propose donc d'accéder à leur demande, en 2 temps. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.
15. Rentrée scolaire
M. le Maire rappelle la petite réception lundi 31 août à 12h à la Mairie avec l'ensemble des personnels des écoles et du collège dans le cadre de la pré-rentrée 2026.

La séance est levée à 22 h 15.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

BAILLET Jean-Michel

DATOLA Murielle

FADEL Gilles

PELIZZARI Florence

COURBACIER Jean-Louis

Excusé

SERRES Frédéric

BATS Nathalie

CARRERE Mathieu

BERCHE-FERRIERE Elise

LALANNE Aurélie

LAFENETRE Cyril

VANTOMME Amélie